



## ARRETE MUNICIPAL

Commune de LAIZY  
PLACE DE LA MAIRIE  
71190 LAIZY

**Département**

Saône-et-Loire

**Arrondissement**

Autun

**Canton**

Autun-2

Arrêté N° 2025-8A

**PORTANT LIMITATION DE VITESSE À 30 Km/h  
EN RAISON DU VIDE GRENIERS du dimanche 4 mai 2025**

Le Maire de Laizy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R411-8 et R413-1 relatifs à la réglementation de la circulation et des limitations de vitesse ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement du **vide greniers organisé par l'association "Laizy Sports Loisirs" le dimanche 4 mai 2025**

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route en réduisant la vitesse maximale autorisée sur ce tronçon ;

Considérant que cette mesure est temporaire ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1 : Limitation de vitesse**

**Le dimanche 4 mai 2025 de 7h à 22h** , pendant toute la durée du vide greniers, la vitesse maximale de circulation autorisée est fixée à **30 km/h sur la RD222**, pour la traversée du bourg, au droit de la signalisation, afin de garantir la sécurité des usagers et prévenir tout accident durant l'organisation de la manifestation.

#### **Article 2 : Signalisation**

Des panneaux réglementaires indiquant cette limitation seront installés par les organisateurs du vide greniers conformément aux dispositions du Code de la route. Ces panneaux seront placés aux points stratégiques pour une visibilité optimale.

### **Article 3 : Infractions**

Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée conformément aux dispositions du Code de la route.

### **Article 4 : Publicité et exécution**

Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il sera également transmis à la gendarmerie, à la DDT et au SDIS.

Fait à : LAIZY

Le 11/04/2025

**MAIRE, Michel MENAGER**

**Signature et cachet**

  
